

COP 22

Un an après, qu'en est-il de l'Accord de Paris ?

ANALYSE



Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- **En téléchargement**, depuis l'adresse Internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- **En version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :
Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 - archives@cpcp.be

INTRODUCTION

Le 12 décembre 2015 à Paris, 195 États signaient l'Accord de Paris durant la COP21.¹ Pour rappel, les COP ou Conférence des Parties (*Conference Of Parties*) ont lieu tous les ans depuis 1995 (COP1). En 1992, lors du Sommet de Rio, ces 195 États adoptaient la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par laquelle ils s'engageaient à agir contre les dérèglements climatiques. « L'objectif ultime de la CCNUCC est de stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique² dangereuse du système climatique. »³ Le but de ces conférences, qui constituent l'organe suprême de décision de la CCNUCC, est donc d'avancer sur des accords internationaux pour lutter contre les changements climatiques.⁴



MARRAKECH
COP22 | 2016 | CMP12
 UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Du 7 au 18 novembre 2016, soit onze mois après la signature de l'accord phare de Paris, la vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22) s'est déroulée à Marrakech. Elle compte désormais 197 Parties (196 États et l'Union européenne), la Palestine ayant rejoint la Convention-cadre des Nations Unies sur

¹ Pour plus d'informations au sujet de la dernière COP, lire E. ROME, *COP 21-Quels enjeux ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », 2015. [En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/cop-21-quels-enjeux.cop22.ma>.

² « Le terme 'anthropique' désigne les effets causés par l'action de l'Homme. » « Les enjeux de la COP22 », *cop22.ma*, s.d. [En ligne :] <http://cop22.ma/fr/#whatscop/post/161>, consulté le 15 novembre 2016.

³ B. MAYER, « Enjeux et résultats de la COP21 », *Revue juridique de l'environnement*, XLI, 1, 2016, p. 3-17.

⁴ E. ROME, *op. cit.* ; Site Internet de la COP22, <http://cop22.ma/fr/#whatscop/post/161>, consulté le 15 novembre 2016.

les changements climatiques en mars 2016. Cette COP22 s’annonçait comme une conférence plus technique dans la mesure où son principal enjeu était de discuter des modalités d’application de l’Accord de Paris.⁵

Petit retour en arrière. Douze mois plus tard, qu’en est-il de cet Accord de Paris unanimement salué comme une réussite contre le réchauffement climatique ? Et quels sont, aujourd’hui, les objectifs de la COP22 ?

“ La COP21 résonnait comme la conférence de la dernière chance. ”

I. LES RÉSULTATS DE LA COP21

Après les échecs des conférences de Copenhague (COP15) en 2009 et de Durban (COP17) en 2011, la COP21 résonnait comme la conférence de la dernière chance. En effet, le bilan de la Conférence de Copenhague – censée mettre en place un accord qui remplacerait le *malheureux* protocole de Kyoto – avait été plus que décevant : un simple accord réunissant des « orientations communes » non contraignantes. Un résultat *a minima* qui ne fut même pas signé par toutes les Parties, au point de voir nombre d’observateurs considérer la COP15 comme un « fiasco écologique ». ⁶ Durban était par rapport à cet échec une avancée minimale contre le réchauffement climatique : un accord global et légal sur le climat.⁷ La COP21 était donc, comme le souligne le professeur Benoît Mayer, l’« événement où serait décidé rien moins que le sort de notre planète et de ses habitants, c’est-à-dire notre survie, comme civilisation et comme espèce intel-

⁵ Voir à ce propos le site internet de la COP22, <http://cop22.ma/fr/#whatscop/post/161>, consulté le 15 novembre 2016. Lire par ailleurs S. KHOUBA, « Les enjeux de la COP22 vu par la presse internationale », *Huffington Post Maghreb*, 8 novembre 2016. [En ligne :] http://www.huffpostmaghreb.com/2016/11/08/les-enjeux-de-la-cop22-se_n_12846296.html, consulté le 15 novembre 2016.

⁶ « Le bilan décevant du sommet de Copenhague », *Lemonde.fr*, 19 décembre 2009. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/19/la-bilan-decevant-du-sommet-de-copenhague_1283070_1270066.html, consulté le 15 novembre 2016.

⁷ L. CAMEL, « Climat : un accord à Durban pour un nouveau pacte mondial », *Le Monde*, 11 décembre 2011. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/12/11/climat-un-accord-a-durban-pour-un-nouveau-pacte-mondial-en-2015_1617160_3244.html, consulté le 15 novembre 2016.

ligente »⁸. L'enjeu principal de cette conférence était d'obtenir un accord mondial sur le climat, l'avenir de notre planète et de ses habitants étant à la merci de l'augmentation de température.⁹

Deux objectifs étaient primordiaux à Paris : d'une part, un accord contraignant de réduction des rejets de CO₂ et des gaz à effet de serre se limitant à un réchauffement global maximum de 2 °C et préférablement de 1,5 °C ; d'autre part, la mise en place d'un transfert de 100 milliards de dollars des pays riches vers les pays pauvres pour les aider à atteindre cet objectif.¹⁰ L'Accord de Paris inaugure un nouveau mécanisme de « contribution déterminée au niveau national », c'est-à-dire que ce sont les États eux-mêmes qui fixent désormais leurs objectifs chiffrés en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Chaque État est tenu de remettre tous les cinq ans une nouvelle contribution, laquelle devra constituer un progrès par rapport à la précédente. De plus, au lieu de mettre en place un système juridique de sanctions, susceptible d'effrayer certains pays (comme les États-Unis) et d'empêcher leur ratification, la COP21 a opté pour un système plus souple d'évaluation par les pairs. On pourra également souligner « une approche plus graduelle de la différenciation entre États développés et États en développement »¹¹. Cela signifie concrètement que l'accord prend en compte les différences de capacités et de responsabilités des États face au réchauffement climatique. Les efforts sont donc adaptés en fonction du statut de chaque État.¹²

« La COP21 était l'événement où serait décidé rien moins que le sort de notre planète et de ses habitants, c'est-à-dire notre survie, comme civilisation et comme espèce intelligente. »

⁸ B. MAYER, *op. cit.*

⁹ R. PRUD'HOMME, « Bilan de la COP21 », *Commentaire*, 154, 2016, p. 396a-397.

¹⁰ *Ibidem.*

¹¹ B. MAYER, *op. cit.*

¹² A. SINAÏ, « La différenciation condition d'un accord universel », *Actu-Environnement.com*, 3 décembre 2015. [En ligne :] <http://www.actu-environnement.com/ae/news/differenciation-cop21-accord-universel-paris-25796.php4>, consulté le 24 novembre 2016.

Concrètement, l'Accord de Paris est un accord « contraignant et universel ». Il est tout d'abord contraignant dans la mesure où, comme le souligne le Quai d'Orsay, « l'Accord contient des règles juridiquement contraignantes ». En effet, chaque utilisation du terme *shall* (*doit* en français) dans le texte marque une obligation.¹³ Jusqu'au dernier moment, des modifications entre le *shall* obligatoire et le *should* (*devrait*) plus suggestif ont été demandées par les États-Unis afin qu'ils ne doivent pas faire valider le texte par leur Congrès à tendance climato-sceptique, risquant donc d'invalider l'accord.

L'Accord de Paris est ensuite universel. Il a été en effet adopté à l'unanimité et 186 pays (responsables de 87 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre) ont annoncé qu'ils rejoignent la lutte contre le changement climatique.¹⁴

Le caractère contraignant de l'Accord de Paris doit cependant être quelque peu nuancé. Ainsi qu'évoqué plus haut, chaque pays décide lui-même des efforts qu'il entend mettre en œuvre. Il faut dès lors constater que les engagements pris par chaque pays ne sont pas équivalents.¹⁵ Comme le souligne judicieusement Benoît Mayer, les « contributions déterminées au niveau national » dépendent de la bonne « volonté des différents États et surtout du courage politique de leurs dirigeants »¹⁶. À l'heure actuelle, selon les analyses du Groupe intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les contributions déposées par la majorité des Parties sont très loin d'arriver à l'objectif des 2 °C d'ici la fin du XXI^e siècle. Le Secrétariat de la CCNUCC arrive à des conclusions similaires : en l'état actuel des propositions mises à ce jour sur la table par les Parties, le réchauffement climatique dépasserait les 2 °C prévus pour 2025 et 2030¹⁷ pour avoisiner les 3 °C à 3,5 °C. Les plus optimistes diront que c'est mieux que les 4 °C ou 5 °C vers lesquels nous irions sans ces pre-

¹³ J.-P. MARECHAL, « L'Accord de Paris : un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique ? », *Géoéconomie*, 78, 2016, p. 113-128 ; *Le 12 décembre 2015 : une grande date pour l'humanité*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 12 décembre 2015. [En ligne :] <http://www.cop21.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/12/D%C3%A9cryptage-de-laccord.pdf>, consulté le 24 novembre 2016.

¹⁴ J.-P. MARECHAL, *op.cit.*

¹⁵ Le Qatar se définit dans sa contribution comme un pays en voie de développement sous entendant ainsi qu'il n'a pas les moyens de faire des efforts contre le réchauffement climatique par exemple. J.-P. MARECHAL, *op. cit.*

¹⁶ B. MAYER, *op. cit.*

¹⁷ *Idem.*

mières contributions des États. Force est néanmoins de constater que pour atteindre l'objectif initial de la COP21, il faudrait doubler les engagements pris à ce jour.¹⁸

Les uns diront que les résultats de l'Accord de Paris peuvent apparaître, à certains égards, aussi décevants que ceux issus des autres COP où aucune politique vraiment nécessaire ou contraignante n'a été décidée : « pas de réductions contraignantes, pas d'interdictions ruineuses, pas de taxe carbone, pas de marchés des droits à rejets, pas de frein à l'électrification de l'Inde, pas d'impôts supplémentaires pour financer les 100 milliards »¹⁹. Les autres diront au contraire qu'il s'agit d'une étape décisive pour le climat. Le principe d'évaluation par les pairs devrait en effet constituer un incitant de poids pour que chacun respecte ses engagements. Cet optimisme est en partie boosté par l'idée que certains pays comme la Chine seront de toute manière contraints, pour des questions de santé publique liées à une forte pollution de l'air, d'entamer des réformes et de limiter leurs émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre.²⁰ Heureusement pour eux, les nouvelles technologies d'énergies renouvelables sont en pleine expansion.

II. ENJEUX DE LA COP22

Afin d'entrer en vigueur, l'Accord de Paris devait remplir une double condition : 55 pays responsables d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial devaient le ratifier. Ce double seuil fut atteint le 4 octobre 2016 grâce à la contribution de grands acteurs tels que les États-Unis, la Chine ou l'Union européenne. L'Accord est donc entré en vigueur le 4 novembre 2016 selon les modalités de l'ONU.²¹

¹⁸ J. JOUZEL, cité par F. EUVÉ, « Apports et limites de la COP21 », *Études*, 4, avril 2016, p. 7-16.

¹⁹ R. PRUD'HOMME, *op. cit.*

²⁰ J.-P. MARECHAL, *op. cit.*

²¹ S. ROGER, « Tout comprendre aux négociations de la COP22 », *LeMonde.fr*, 7 novembre 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/conferences-climat/article/2016/11/07/tout-comprendre-aux-negociations-de-la-cop22_5026432_5024922.html#JEJEDWE22uYczkMB5o.99, consulté le 15 novembre 2016.

Quelques jours plus tard, la COP22 s'ouvrait à Marrakech avec un double enjeu :

1. Un travail d'éclaircissement sur les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
2. Un accord des Parties sur la date de finalisation de ces règles communes.²²

Au-delà de ces enjeux structurels situés dans la continuité de l'accord signé l'an dernier à Paris, la COP22 s'est par ailleurs réunie dans un contexte marqué par deux éléments conjoncturels :

1. La victoire du candidat républicain Donald Trump dans la course à la Maison-Blanche. L'élection d'un climato-sceptique à la tête de la première puissance mondiale (et principale responsable des émissions de gaz à effet de serre) s'est inscrite en filigrane comme un élément perturbateur des futures négociations ;
2. La COP se réunissait sur le continent africain, mettant ainsi en évidence les enjeux spécifiques du réchauffement climatique en Afrique.

1. Le calendrier des négociations

Dans un premier temps, cette COP fut l'occasion d'ouvrir le calendrier des négociations de l'Accord de Paris, étant donné que celui-ci est entré en vigueur plus tôt que prévu, notamment grâce à la mobilisation du président américain, Barack Obama, et de son homologue chinois, Xi Jinping. Aucun pays signataire ne s'attendait en effet à ce que ce soit le cas avant le début de la COP22. La première réunion réunissant toutes les Parties signataires de l'Accord de Paris a donc eu lieu le 15 novembre 2016, en présence des chefs d'État. La proposition principale défendue était la suivante : « puisque la nouvelle organisation se met en place plus vite que prévu, pourquoi ne pas finaliser la discussion sur les règles communes dès 2018, l'année du point d'étape prévu par l'accord climat ? »²³

²² S. ROGER, « Tout comprendre aux négociations de la COP22 », *op.cit.*

²³ *Idem.*

2. Les contributions des États

Un autre enjeu de cette COP était de questionner les contributions nationales qui sont, à ce jour, assez inégales entre les pays. Des actions additionnelles ont été suggérées à certains États Parties pour rendre les résultats globaux plus ambitieux. L'Allemagne a notamment proposé d'ouvrir les contributions nationales aux acteurs non-étatiques.²⁴

3. Les aides aux pays du Sud

La question du financement des mesures de lutte contre le réchauffement climatique dans les pays du sud reste, depuis son adoption en 2009, un point central des négociations. Pour rappel, d'ici 2020, 100 milliards de dollars doivent être récoltés pour aider les pays en voie de développement à lutter contre le réchauffement climatique. Le rapport de l'OCDE diffusé fin octobre, qui faisait le point sur ce financement, est de bon augure pour les pays concernés : selon les scénarios, entre 77 milliards et 133 milliards de dollars auraient d'ores et déjà été promis.²⁵

4. Les coalitions d'action

Depuis la COP21, de nombreuses initiatives ont vu le jour, réunissant acteurs étatiques et non-étatiques telles que « l'alliance solaire internationale, l'initiative africaine pour les énergies renouvelables, la mission innovation, la coalition pour le prix du carbone, la coalition pour les transports propres, l'initiative Crews (un système d'alerte précoce aux événements climatiques extrêmes), l'alliance mondiale pour la géothermie, etc. »²⁶. Face à la diversité

²⁴ S. ROGER, « Tout comprendre aux négociations de la COP22 », *op.cit.*

²⁵ S. ROGER, « COP22 : les cinq travaux de Marrakech », *LeMonde.fr*, 4 novembre 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/04/cop22-les-cinq-travaux-de-marrakech_5025697_3244.html, consulté le 15 novembre 2016.

²⁶ *Idem.*

et au nombre de ces coalitions, la ministre marocaine de l'Environnement, son homologue française et l'ambassadrice française chargées des négociations sur le changement climatique ont été chargées de dresser une liste de ces coalitions afin de pouvoir leur assurer un suivi adéquat.²⁷

5. La COP à l'heure Trump

Comme souligné précédemment, le futur locataire de la Maison-Blanche, le climato-sceptique Donald Trump, s'est érigé en élément perturbateur de la Conférence de Marrakech. Son ombre plane sur la question du maintien des États-Unis au sein de l'Accord de Paris.

Juridiquement, il serait très fastidieux pour l'administration Trump de sortir de l'Accord de Paris : cela prendrait trois ans de préavis suivis d'un an de sortie définitive. Toutefois, les États-Unis ne sont tenus de respecter cet accord que s'ils font partie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Il faut dès lors se demander si Donald Trump, plutôt que de dénoncer l'Accord de Paris, ne pourrait pas décider de quitter purement et simplement la CCNUCC.

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Mais, quoi qu'il advienne, force est de constater que l'élection de Donald Trump n'est pas une bonne nouvelle pour le climat. Dans son programme, le magnat américain indiquait vouloir réinvestir dans les énergies fossiles, notamment le charbon, supprimer l'agence de protection de l'environnement, soutenir la fracture hydraulique²⁸ (technique notamment utilisé pour extraire du gaz de schiste), ainsi que d'autres mesures qui marqueraient un véritable retour en arrière.

Toutefois, n'oublions pas que les États-Unis sont un État fédéral. Comme l'explique Barthélémy Courmont, « environ 70 % des politiques environnemen-

²⁷ S. ROGER, « COP22 : les cinq travaux de Marrakech », *op.cit.*

²⁸ Technique consistant à injecter un liquide sous haute pression afin de fissurer la roche. Cette technique est controversée en raison de ses impacts sur l'environnement (dégradation des écosystèmes, émission de gaz à effet de serre, fuites massives de méthane...).

tales proviennent des États [fédérés] »²⁹. Par le passé, à la suite du refus de George W. Bush d'agir contre le réchauffement climatique, une série d'États avaient mis en place des plans climat proches du protocole de Kyoto. De plus, il aujourd'hui indéniable que la révolution pour le climat est en marche. Comme beaucoup de représentants politiques l'ont dit au lendemain de la COP22, cet accord est irréversible et est le signe d'une envie de coopérer afin de modérer le réchauffement climatique ainsi que ses conséquences. Avec ou sans les États-Unis, des grands pays émetteurs tels que l'Inde ou la Chine ont fait des avancées significatives en terme d'économie et d'énergie verte. De plus, les premiers « déplacés climatiques »³⁰ américains vont devoir être relogés à la suite des récentes catastrophes naturelles qui ont frappé les États-Unis. Le 45^e président des États-Unis sera donc inévitablement rattrapé par la réalité du réchauffement climatique.³¹

Le président Trump affiche son expertise pour le business comme un atout pour son mandat et elle le sera peut-être. Mais si tel est le cas, son œil avisé devra déceler l'opportunité, même purement économique, de se tourner vers l'économie « bas carbone »³². Trois cents soixante multinationales présentes à la COP22 ont d'ailleurs signé une lettre demandant au président élu de ne pas revenir sur l'Accord de Paris.³³ Sorry Donald, le réchauffement climatique est une réalité et les Chinois n'y sont pour rien (enfin pas pour le complot)³⁴.

²⁹ C. COURMONT, cité par V. RIGOT, « Climat : tout espoir est-il perdu avec Trump ? », *cncd.be*, 15 novembre 2016. [En ligne :] <http://www.cncd.be/Climat-tout-espoir-est-il-perdu>, consulté le 25 novembre 2016.

³⁰ Un déplacé est un migrant au sein de son propre pays.

³¹ V. RIGOT, « Climat : tout espoir est-il perdu avec Trump ? », *op. cit.*

³² C. SCHAUB, « Réchauffement climatique : Trump pourra-t-il revenir sur l'Accord de Paris ? », *Libération*, 9 novembre 2016. [En ligne :] http://www.liberation.fr/planete/2016/11/09/rechauffement-climatique-trump-pourra-t-il-revenir-sur-l-accord-de-paris_1527298, consulté le 15 novembre 2016.

³³ A. LEFÉBURE « COP22 : Ségolène Royal fait le bilan des négociations (et tacle Trump au passage) », *Huffington Post Maghreb*, 17 novembre 2016. [En ligne :] http://www.huffpostmaghreb.com/2016/11/17/cop-22-segolene-royal-bilan-negociations-tacle-trump_n_13043580.html?utm_hp_ref=maroc-cop22, consulté le 25 novembre 2016.

³⁴ C. DURAND, « Trump et les complots : La Chine dément avoir « inventé le réchauffement climatique », *Numerama*, 17 novembre 2016. [En ligne :] <http://www.numerama.com/tech/209335-trump-et-les-complots-la-chine-dement-avoir-invente-le-rechauffement-climatique.html>, consulté le 2 décembre 2016.

6. Une COP africaine

Cette COP auto-proclamée « africaine » a enfin été l'occasion pour certains États africains de dénoncer la prévalence au nord des politiques d'action climatique d'atténuation – « mesures de réduction des émissions »³⁵ – par rapport à celles d'adaptation – « actions mises en œuvre pour faire face aux impacts du réchauffement »³⁶ –, ces dernières étant jugées prioritaires dans les pays du Sud. Ce phénomène n'est plus tolérable aux yeux des pays d'Afrique et des autres pays en développement. Il s'agit ici d'un enjeu financier important pour la lutte climatique. Selon l'OCDE, les sommes allouées à l'adaptation pour les pays du Sud devraient augmenter d'ici 2020.³⁷

III. LES AVANCÉES DE LA COP22

L'élection de Donald Trump à la présidence américaine aura été, si pas bénéfique, pour le moins stimulante pour la COP22. Les négociations pour l'application de l'Accord de Paris ont été en effet plus efficaces. La rédaction du manuel d'opération de l'accord a été avancée de deux ans et devrait se concrétiser en 2018 plutôt qu'en 2020.³⁸ 2018 sera également l'année du prochain rapport du GIEC, lequel devrait se concentrer sur les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif de 1,5 °C comme augmentation globale de température. Nous sommes donc sur le chemin de réformes plus ambitieuses pour l'ensemble des gros émetteurs, dont l'Union européenne fait partie.

Au niveau des ambitions politiques à souligner, l'Argentine a revu sa contribution nationale à la hausse et les 48 pays les plus vulnérables se sont engagés collectivement à passer le plus rapidement possible à 100 % d'énergie renou-

³⁵ S. ROGER, « COP22 : les cinq travaux de Marrakech », *op. cit.*

³⁶ *Idem.*

³⁷ *Idem.*

³⁸ A. LEFÉBURE, « Bilan de la COP22 : Voici les principaux résultats des négociations », *Huffington Post Maghreb*, 19 novembre 2016. [En ligne :] http://www.huffpostmaghreb.com/2016/11/19/cop22-negociations-bilan_n_13088816.html, consulté le 25 novembre 2016.

velable. On pourra aussi noter la mise en place de plans climatiques sur le long terme publiés par l'Allemagne, le Canada et les États-Unis.³⁹

La question des financements a, elle aussi, bien progressé. Avec plus de 81 milliards de dollars, l'objectif annuel a été dépassé. D'autres financements ont également été engagés à Marrakech : d'une part 23 milliards ont été mobilisés pour le Centre et réseau des technologies climatiques ; d'autre part, le Fonds vert pour le climat a adopté deux projets d'aide au Libéria et Népal, engageant respectivement 2,2 millions et 2,9 millions de dollars.

Si la COP21 avait déjà vu éclore un nombre certain de nouvelles initiatives, la COP22 n'est pas en reste. Des sujets tels que l'énergie, les villes, les forêts, l'eau, les transports, les entreprises, les océans ou l'agriculture ont été l'objet de nouvelles initiatives et se sont dotés de nouveaux outils d'évaluation. On soulignera la mise en évidence des initiatives africaines pour cette COP22, et notamment le premier sommet africain de l'action, organisé en marge de l'événement.⁴⁰ De plus, une nouvelle plateforme de réduction des émissions de carbone a vu le jour : la *plateforme des stratégies 2050*. Elle réunit 22 États, 15 grandes villes, 17 régions et 196 entreprises. Ce projet souligne que, seuls, les États ne pourront pas tout faire : les entreprises doivent également s'orienter vers l'économie « bas carbone ».⁴¹

Le prochain rendez-vous des Parties se tiendra à Bonn et sera présidé par les îles Fidji, une première pour un État insulaire. La COP23 mettra donc en évidence les problématiques spécifiques auxquelles font face ces États, comme la montée des eaux ou des conditions météorologiques extrêmes causées, bien sûr, par le réchauffement climatique.⁴²

³⁹ V. RIGOT, « COP22 ; que retenir de la conférence climat de Marrakech ? » *cncd.be*, 19 novembre 2016. [En ligne :] <http://www.cncd.be/COP22-que-retenir-de-la-conference>, consulté le 25 novembre 2016.

⁴⁰ A. LEFÉBURE, « Bilan de la COP22 : Voici les principaux résultats des négociations », *op. cit.*

⁴¹ J.-L. GOUDET, « COP22 au Maroc : la lutte contre le réchauffement passe en mode 'pause' jusqu'à la COP23 », *FuturaScience.com*, 21 novembre 2016. [En ligne :] <http://www.futura-sciences.com/planete/actualites/environnement-cop-22-maroc-lutte-rechauffement-passe-mode-pause-jusqua-cop-23-65261/>, consulté le 29 novembre 2016.

⁴² « Organisée par les îles Fidji, la COP23 se déroulera à Bonn en Allemagne », *Le Monde*, 18 novembre 2018. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/conferences-climat/article/2016/11/18/organisee-par-les-iles-fidji-la-cop23-se-deroulera-a-bonn-en-allemande_5033537_5024922.html, consulté le 25 novembre 2016.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Le site du CNCd-11 11 11, pour suivre les actualités liées au climat en Belgique.
<http://www.cncd.be/-le-fil-de-l-actualite->
- AYKUT S., DAHAN A., *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations climatiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2015.
- BONNEUIL C., « Tous responsables ? », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2015.
[En ligne :] <http://www.monde-diplomatique.fr/2015/11/BONNEUIL/54139>.
- LE PULL G., « L'écologie peut encore sauver l'économie », *Pierre : Pascal Galodé Éditions*, 2015.
- ROME E., *COP 21-Quels enjeux ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », 2015.
[En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/cop-21-quels-enjeux.cop22.ma>.
- SINAI A., « Le théâtre d'ombres des négociations internationales », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2015.
[En ligne :] <http://www.monde-diplomatique.fr/2015/11/SINAI/54142>.

Auteure : Anne-Catherine Remacle

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2015, le déroulement de la COP21 avait eu un retentissement planétaire avec la signature de l'Accord, déjà historique, de Paris. Un an plus tard, s'est déroulée la COP22 à Marrakech qui avait pour but d'aider la mise en place effective de cet accord. Entre les deux, quels ont été les résultats concrets de cet accord ? De plus, à l'heure actuelle, est-ce que la COP22 a répondu aux premiers questionnements post Accord de Paris ? Cette publication propose un résumé face à ces interrogations légitimes avec en toile de fond une agitation internationale suite à l'élection de Donald Trump.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be